

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° :2022-06-039

**Décision Modificative n°1 au budget communal - Exercice Budgétaire 2022**

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> : 22 juin 2022	<u>Séance du 29 juin 2022</u>  A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 04 juillet 2022	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

**Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK

**Etaient absents excusés et représentés :**

Jennifer HAMAIDE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, René THOMAS est représenté (e) par Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO est représenté (e) par Marie-Paule FOURMENT, Marie-Laure PERDIGUIER est représenté (e) par Patrick DUVAL, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Éric DEVALQUENAIRE, Gilles GIAIMO est représenté (e) par Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN est représenté (e) par Christèle PELISSIER,

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance** : Jade MORENAS

Une décision modificative n°1 au budget communal 2022 est soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

En janvier 2022, la Commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR), en vue de permettre l'acquisition foncière et les travaux voies d'accès pour le groupe scolaire Tranche 1.

Cette opération a été retenue, formalisée par l'arrêté attributif de subvention du 20 mai dernier d'un montant de 286 440,00 € ; recette prévisionnelle qu'il convient de constater au budget 2022.

Conséquent, il vous est proposé de réduire l'emprunt d'équilibre du même montant. L'emprunt d'équilibre, pour votre information, serait ainsi ramené à 55 560,00 €.

Soit la Décision Modificative n°1 – Groupe Scolaire Tranche 1 suivante :

Section	Sens	Chapitre	Article comptable	Montant
Investissement	Recette	13 (subvention d'investissement)	1341 (dotation d'équipement des territoires ruraux)	+ 286 440,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 13 : + 286 440,00 €</b>				
Investissement	Recette	16 (emprunts et dettes assimilées)	1641 (emprunts)	- 286 440,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 16 : - 286 440,00 €</b>				
<b>TOTAL GENERAL : 0,00 €</b>				

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 – Groupe Scolaire Tranche 1 au budget 2022 de la Commune de Morières-Lès-Avignon telle qu'exposée
- **ANNEXE** à la présente délibération le document budgétaire

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 01/07/2022

Le Maire,

Grégoire SOUQUE

